

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°2

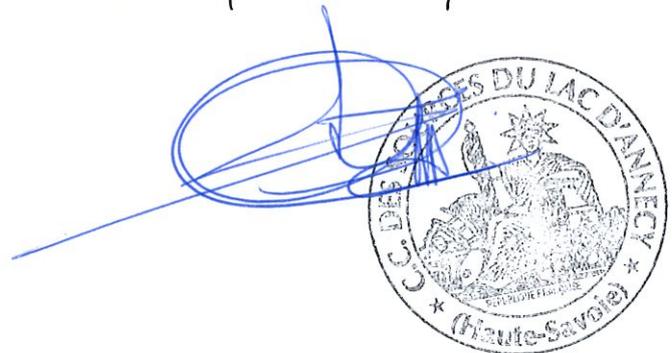
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
(EXTRAITS PORTANT SUR LES MODIFICATIONS)

Vu pour être annexé à la
délibération du Conseil
Communautaire de la
Communauté de Communes des
Sources du Lac d'Annecy du

APPROUVE LE

Projet notifié avant mise
à disposition au public

*approuvant le projet de modification n°1
du PLUi de la Communauté de Communes
des Sources du Lac d'Annecy
Mr le Président,
Michel COUTIN.*



**PIECE N°2
DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE
DU PLUI**

III - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION A VOCATION DE LOISIRS, SERVICES ET /OU D'EQUIPEMENTS

N° DE L'OAP	COMMUNE CONCERNÉE	SITE	SUPERFICIE
E1	<i>Faverger</i>	<i>La Culaz</i>	<i>3.3 ha</i>
E2	<i>Faverger</i>	<i>Le Cudray</i>	<i>5 ha</i>
E3	<i>Doussard</i>	<i>La zone de la gare</i>	<i>5.9 ha</i>

* OAP modifiée dans le cadre de la modification simplifiée n°2 (motif n°5)

E - OAP A VOCATION D'EQUIPEMENT

2/ FAVERGES / Le Cudray

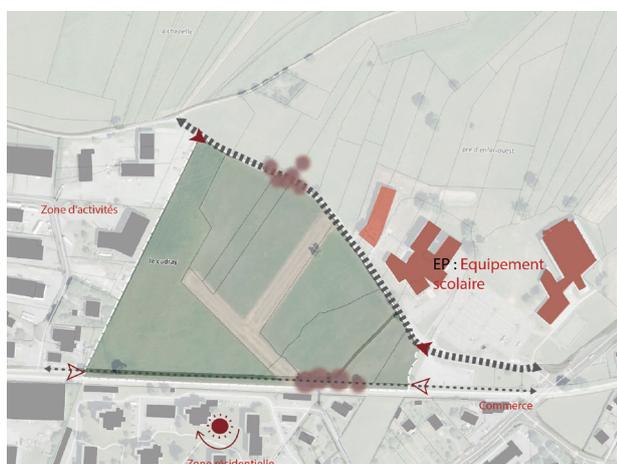
4



- Superficie du site : 5 ha -
RANG B



CARACTERISTIQUE ET VOCATION DU SITE



Le futur site d'équipement sportif occupe un site stratégique, à proximité des équipements scolaires intercommunaux et de la salle multi-sports et jouxté par la voie verte.

Le site offre une double possibilité d'accès viaire par le chemin des Prés d'Enfer mais aucun accès cyclable sécurisé n'est aménagé aujourd'hui sur le secteur.

Quelques arbres de haut jet ponctuent les abords du site et reste intéressants à préserver.

Le site reste visible depuis les terrains agricoles à proximité mais pas à proprement parlé depuis un axe extérieur.

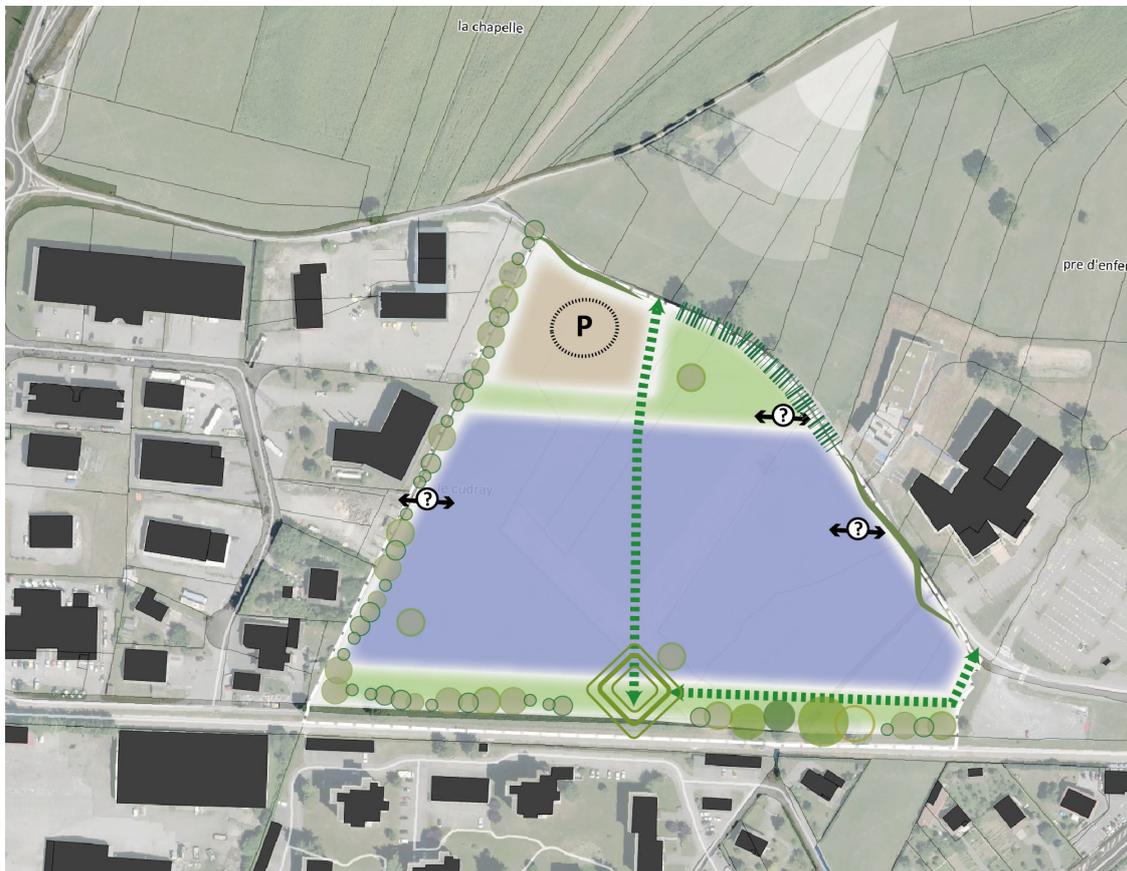
ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

L'orientation principale du site est de permettre l'implantation de nouveaux équipements public de dimension intercommunale et permettant également la pratique du sport en extérieur avec un usage quotidien aux scolaires en lien avec les équipements scolaires.

La programmation incluse dans l'orientation, la réalisation d'un centre technique, de terrains de tennis, d'une salle de gymnastique ainsi que d'une aire de camping-car.

1/ L'accès au site se fera par le chemin des Prés d'Enfers avec deux variantes possibles en termes d'accès viaires sur l'est du site. La possibilité d'un accès supplémentaire par l'ouest depuis la route de Thônes sera également étudiée. La circulation viaire sera limitée à son maximum en privilégiant des stationnements périphériques. L'offre en stationnement sera mutualisée avec celle déjà existante du parking du lycée Lafontaine.

2/ La partie du site en bordure avec la voie verte sera traitée de manière à intégrer un espace public permettant l'accès piéton et cyclable au site.



RAPPEL DE LA LÉGENDE COMMUNE À TOUTES LES OAP

Etat des lieux

	Courbe altimétrique
	Point Haut — Point Bas
	Course du soleil
	Nuisance et surface à préserver
	Element à préserver
	Voirie principale existante
	Voirie privée ou desserte mutualisée
	Voie douce
	Accès existant et/ou possible sur le site
	Accès piéton
	Contrainte et point d'alerte du site
	Cône de vue
	Disparu ou inexistant

Occupation Spécifique

Texte	Activités, magasins, spécificités, arrêt...
EP	Equipement Public
E	Equipement
S	Service
P	Parking

OAP

- ① Orientation précisée dans le corps du texte de l'OAP secteur

VOCATION DOMINANTE DES ESPACES

-  Espace destiné à la création de logements sous la forme d'une opération d'ensemble
-  Espace destiné à la création de logements majoritairement sous des formes denses
-  Espace naturel ou jardiné à préserver (jardins, espace vert, transition végétale, etc.)
-  Espace destiné à un usage public ou mutualisé à l'échelle de l'opération (équipement, service, commerce, placette, terrain de jeux, etc.)
-  Espace destiné à un usage public gérant les flux et les stationnements
-  Espace destiné à la création de bâtiments d'activités
-  Parcelles déjà construites
-  Terrains destinés à des occupations particulières

ORIENTATIONS LIEES A L'IMPLANTATION ET A LA FORME URBAINE

-  Assurer une transition harmonieuse avec les parcelles riveraines, en :
 - limitant les vis-à-vis et les ombres portées les plus gênantes
 - préservant voir en favorisant leur potentiel d'évolution (accès, position des constructions, etc.)
- 
-  Positionnement préférentiel pour un espace public ou collectif (placette, cour commune, etc.) autour duquel le bâti s'organise
-  Positionnement préférentiel pour un espace public ou collectif à dominante jardiné (square, mail, etc.) autour duquel le bâti s'organise
-  Exemple d'implantation des constructions à privilégier

Le caractère d'exemple d'implantation est souligné à travers la légende, l'implantation proposée n'a donc pas de valeur autre que de proposition et d'élément de réflexion.

ORIENTATIONS PAYSAGERES ET ENVIRONNEMENTALES

-  Maintenir les haies ou arbres remarquables
-  Assurer une transition en maintenant des ouvertures
-  Assurer une transition végétale entre l'espace urbanisé et les espaces agricoles et naturels
-  Créer un alignement d'arbres
-  Arborer l'espace
-  Préserver une ouverture physique et visuelle
-  Positionnement préférentiel pour un point de collecte sélective
-  Cône de vue à préserver
-  Traitement qualitatif de la limite avec la rue

ORIENTATIONS LIEES AUX ACCES, A LA DESSERTE ET AU STATIONNEMENT

-  Voie structurante à créer (position indicative)
-  Voie existante
-  Voie de desserte à créer (position indicative)
-  Possibilité de desserte complémentaire (position indicative)
-  Liaison douce à créer (position indicative)
-  Possibilité de liaison douce complémentaire (position indicative)
-  Positionnement préférentiel d'un espace de stationnement mutualisé
-  Accès aux constructions mutualisé ou individuel (position indicative)
-  Possibilité d'accès complémentaire (position indicative)